

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le jeudi Quinze du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - M. Louis ANDRÉ – M. Teddy BARBIN - M. Emmerly BEAUPERTHUY - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Wennie MOLIA - Mme Mévice VÉRITÉ - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO - Mme Yane BEZIAT - Mme Nadia CELINI - Mme France-Enna URBINO .

ETAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Jules FRAIR - Mme Marguerite MURAT - Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Maguy BORDELAIS (excusée) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE - Mme Sylvia HENRY - M. David LUTIN (excusé pouvoir donné à Guy BACLET) - Mme Sandra MOLIA (excusée pouvoir donné à Liliane MONTOUT)

.....
Date d'envoi de la convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 6

Appelés à voter : 28

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE

**RENOUVELLEMENT DE MISE
À DISPOSITION DU
PERSONNEL DE LA CRÈCHE
MUNICIPALE AU PROFIT DE
LA SOCIÉTÉ PEOPLE AND
BABY**

CM-2022-8S-DRH-133

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération n° 2022-6S-DCPA-70 en date du 10 novembre 2022;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'agents, entre la ville du Gosier et la Société PEOPLE AND BABY ;

Vu les demandes de mise à disposition transmises par les agents ;

Vu l'avis rendu par le Comité Technique en date du 5 décembre 2022 ;

Considérant que les agents concernés ont donné leur accord pour être mis à disposition de la Société PEOPLE AND BABY, à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, pour une durée d'un an ;

Considérant que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche de Mangot a été attribué le 10 novembre 2022 pour un démarrage le 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de renouvellement de la mise à disposition des agents de la crèche municipale, au bénéfice de la Société PEOPLE AND BABY, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le 27 DEC. 2022

Et publication ou notification
le 09 JAN. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 15 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement de mise à disposition du personnel de la crèche municipale au profit de la société people and baby

Date de transmission de l'acte : 27/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2022

Numéro de l'acte : CM20228SDRH133 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20221215-CM20228SDRH133-DE

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public